

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2019-019

SAVOIE

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2019

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-02-15-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Franck LEVEQUE,		
chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région		
Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, en matière de gestion des successions		
vacantes (2 pages)	Page 3	
73-2019-02-15-002 - AP portant modification de la nomination d'un régisseur de recettes	cettes	
auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie (2 pages)	Page 6	

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-02-15-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Franck LEVEQUE, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques

de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône,en matière de gestion des successions vacantes



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination des politiques publiques Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP: PCIT: 03-2019

Arrêté portant délégation de signature à M. Franck LEVEQUE, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, en matière de gestion des successions vacantes

LE PRÉFET DE LA SAVOIE Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6,

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration l'enregistrement de la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4,

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007,

Vu l'arrêté du directeur général des finances publiques du 13 décembre 2018, chargeant M. Franck LEVEQUE, administrateur général des finances publiques de classe normale, de l'intérim de la direction

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27 http://www.savoie.gouv.fr régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, à compter du 18 février 2019, en remplacement de M. Philippe RIQUER,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe RIQUER, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Délégation de signature est donnée, à compter du 18 février 2019, à **M. Franck LEVEQUE**, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Savoie.

<u>Article 2</u>: M. Franck LEVEQUE, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

<u>Article 3</u>: L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à **M. Philippe RIQUER**, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

<u>Article 4</u>: Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et le chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 15 février 2019

Signé: Louis LAUGIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-02-15-002

AP portant modification de la nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des ressources et des moyens Bureau du budget et de la logistique

Arrêté préfectoral portant modification de la nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté interministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2015 portant institution d'une régie de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2015 modifié par arrêté du 21 juillet 2016 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie ;

Vu le courrier de la DDSP du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis de M. le directeur départemental des finances publiques de la Savoie ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie ;

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27 http://www.savoie.gouv.fr

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Est nommée régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie :

Madame Claudie MATELLY, secrétaire administrative de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie.

Article 2: Monsieur Jean Christophe BOUTES, major de police, est nommé régisseur suppléant.

<u>Article 3</u>: Le comptable assignataire doit être détenteur d'un spécimen de signature du régisseur pour son accréditation et d'une copie des mandats ou procurations faites au suppléant et aux éventuels mandataires.

<u>Article 4</u> : Sont abrogés les arrêtés du 7 juillet 2015 et 21 juillet 2016 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Savoie.

<u>Article 5</u>: M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie et M. le directeur départemental des finances publiques de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 15 février 2019 Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général

signé: Pierre MOLAGER